

3 MINUTES POUR L'ACTUALITÉ



À NOTER

ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES (ASC)

Dans une note d'actualité du 30 juillet 2024, l'Urssaf reprend la position de la Cour de cassation du 3 avril 2024 selon laquelle **aucune condition d'ancienneté ne peut être prévue pour l'accès aux activités sociales et culturelles**. À ce titre, il est précisé que les comités sociaux et économiques (CSE), ou les employeurs en l'absence de CSE, qui versent des prestations en lien avec les ASC ont **jusqu'au 31 décembre 2025** pour modifier les critères de versement de ces prestations.

AGIRC-ARRCO

Dans une circulaire du 23 juillet 2024, l'AGIRC-ARRCO a supprimé à compter du 1er janvier 2024 l'obligation pour les entreprises en versement en lieu unique (VLU) d'adhérer à une seule institution de retraite complémentaire (obligation applicable depuis le 1er janvier 2021). Les adhésions réalisées avant 2024 ne sont toutefois pas remises en cause. Cette décision résulte de l'abandon du projet de transfert du recouvrement des cotisations Agirc-Arrco aux Urssaf.

ASSURANCE CHÔMAGE

- Un décret du 30 juillet 2024 a prolongé le système actuel d'assurance chômage et de bonus-malus de la cotisation patronale jusqu'au 31 octobre 2024 ;
- Les taux de séparations médians par secteur pris en compte pour le calcul du bonus-malus de la cotisation patronale d'assurance chômage pour la période septembre/octobre 2024 ont été publiés par arrêté du 22 août 2024.

Le taux modulé applicable à chaque employeur en fonction de son taux de séparation propre sera notifié par les Urssaf aux employeurs au plus tard le 6 septembre.

ACTUALITÉS DU BOSS

Contrat d'apprentissage et rémunération des stagiaires : les rubriques relatives à l'exonération applicable aux contrats d'apprentissage et au régime social applicable aux rémunérations des stagiaires sont entrées en vigueur le 1er septembre 2024.

↓ CHIFFRE

0.2 POINT

soit la baisse du taux du chômage au deuxième trimestre 2024 selon une étude de l'INSEE publiée le 9 août 2024, portant désormais le taux de chômage à 7,3 % de la population active.